

# Savoirs traditionnels et gestion de l'environnement en Haïti : pour une approche intégrée

Tanya MERCERON<sup>1</sup> et Martin YELKOUNI<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Université Senghor, Alexandrie, Egypte et Université Quisqueya, Port-au-Prince, Haïti

<sup>2</sup> Université Senghor, Alexandrie, Egypte

Auteur/s à qui la correspondance devrait être adressée : yelkouna@yahoo.fr ou martin.yelkouni@usenghor-francophonie.org

## RÉSUMÉ

Le développement durable se définit généralement à travers des dimensions économiques, sociales et écologiques. Mais sa mise en œuvre implique la prise en compte d'autres dimensions comme la culture et la tradition. Cela est d'autant plus important dans les pays en développement où la relation entre la culture et la gestion des ressources naturelles est très étroite.

Dans cet article, nous montrons la nécessité d'intégrer et de concilier les pratiques culturelles et traditionnelles dans la gestion de l'environnement. Celles-ci peuvent, en effet, inciter à des pratiques propices au développement durable. Pour ce faire nous, partons de l'exemple des pays en développement et d'Haïti en particulier.

**Mots-clés :** Gestion durable, Environnement, Tradition, Culture, Haïti

## ABSTRACT

*Sustainability is generally defined through economic, social and ecological aspects. But its implementation also requires to take other aspects into account such as culture and tradition. This is especially important in developing countries where the relationship between culture and natural resource management is very narrow.*

*In this paper, we show the need to integrate and reconcile cultural and traditional practices in environmental management. They may encourage practices that promote sustainable development. In order to reach our goal, we will base ourselves from the example of developing countries, Haiti in particular.*

**Keywords :** Sustainable management, Environment, Tradition, Culture, Haïti

## I. INTRODUCTION

Dans l'état actuel d'inefficacité de gestion des ressources naturelles dans de nombreux pays du Sud, il convient de considérer les problèmes environnementaux sous un angle multidimensionnel afin de mieux cerner les différentes facettes de la question et ainsi de proposer des pistes de solutions viables. La prise en compte des éléments de contexte historique, socioculturel, politique, administratif et économique s'avère indispensable pour proposer le type d'intervention le mieux adapté dans chaque cas. C'est pourquoi, les stratégies de gestion ou de protection doivent varier en fonction du lieu, de la culture et de l'identité des agents qui les mettent en œuvre. Ainsi, l'intégration étroite des hommes dans la nature conduit, dans l'analyse de toute situation environnementale, à tenir compte à la fois des éléments propres du milieu naturel et de ceux qui relèvent du patrimoine historique et culturel. La question centrale qui se pose est celle de savoir comment concilier pratiques traditionnelles et culturelles avec le développement durable. Autrement dit, celles-ci sont-elles en mesure actuellement d'inciter à une meilleure gestion des ressources naturelles dans les pays en développement et en particulier en Haïti ?

Ainsi, notre travail s'inscrit dans un double objectif : celui de rechercher une piste de solution viable qui tienne compte des différentes dimensions des problèmes environnementaux du 21<sup>ème</sup> siècle et celui de montrer un exemple de jonction entre les connaissances modernes et les savoir-faire traditionnels pour le développement durable.

Notre propos est structuré en trois parties. La première met en relief la mise en œuvre du développement durable dans les pays en développement. La deuxième partie montre la relation entre pratiques traditionnelles et bonne gouvernance de l'environnement en Haïti. Quant à la troisième partie, elle analyse le lien entre modernité et tradition pour une gestion efficace de l'environnement en proposant des pistes de solutions.

## 2. LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Si l'on considère l'environnement comme un système d'interrelations entre d'une part les hommes et leurs activités et, d'autre part, le milieu de vie qu'il soit à dominance naturelle ou technique (Goffin, 1993), on constate que cette conception ne couvre pas toutes les acceptions du terme. En effet, certaines civilisations considèrent l'environnement comme l'ensemble des éléments et forces visibles (ressources naturelles, abiotiques et biotiques dont l'individu tire sa subsistance) et invisibles (l'ensemble des relations qu'il entretient avec la nature) qui conditionnent la vie de l'homme (Yombatina, 2000). Cette définition a le mérite d'intégrer un élément qui met en évidence la dimension culturelle de la relation de l'homme avec la nature. Cette relation se retrouve dans la culture haïtienne et dans celle de beaucoup de pays africains. Cela nous amène à considérer le concept de « développement durable » sous un autre angle. Selon l'acception généralement admise, définie dans le rapport Brundtland « le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Autrement dit, ce serait une union entre le développement économique, l'équilibre social et le respect du patrimoine écologique. Or le concept même de « développement » est d'abord lié à l'idée de croissance, ce qui crée un écart entre pays développés et pays sous-développés. Le club de Rome disait « Halte à la croissance » afin de freiner ou ralentir la domination de l'économie sur le social et l'environnement. Le rôle du développement durable qui en est découlé a permis dans une certaine mesure une prise de conscience à partir de laquelle sont nées des initiatives de penser le système qui a conduit à cet état de chose. Cependant, certaines questions demeurent sans réponses : comment les pays sous-développés peuvent-ils penser aux besoins des générations futures pendant que ceux des générations actuelles sont loin d'être satisfaits ? Est-ce que le développement durable tel que conçu est applicable à l'ensemble de la planète ? A-t-on déjà réellement demandé aux peuples autochtones comment ils voudraient que le développement se fasse chez eux ? Prend-on en compte le fait que certains d'entre eux font un avec leur environnement et que bien souvent il est inconcevable pour ces peuples de garder leur identité hors de leur milieu naturel ? Etc. Ce sont autant de questions qui permettront peut-être de faire évoluer la notion de développement durable de sorte qu'elle puisse servir de socle à l'évolution des modes de vie. Précisons que d'une manière générale, les sagesses populaires pointent du doigt la dégradation de l'environnement ainsi que ses effets sur la communauté.

Mais le manque, voire l'inexistence de moyens matériels, politiques, sociaux et intellectuels les empêche de concevoir et d'implémenter leur propre manière de concevoir le progrès.

A la lumière de ce qui est dit précédemment, nous pouvons nous questionner sur les causes réelles des échecs des multiples tentatives d'instauration du développement durable dans les pays en développement. Souvent le problème ne se pose pas au niveau des techniques mais plutôt au niveau de la compréhension des acteurs locaux, de l'intérêt ou de l'absence d'intérêt qu'ils manifestent par rapport aux programmes proposés. Le blocage peut aussi être du fait qu'il n'y ait pas une prise en compte effective des connaissances dont ils sont dépositaires par rapport au milieu et de l'évolution de ce savoir avec le temps et les nouvelles réalités socioéconomiques, politiques, historiques et culturelles. Comme le souligne Maismy-Mary (2011), on ne pourra pas décemment parler de protéger les écosystèmes, de reconstituer les forêts, de reconstruire l'espace vert du pays sans considérer celui qui est appelé à vivre au plus près de la nature, qui a le plus besoin de la terre. En Haïti, c'est le paysan qui joue ce rôle.

Ainsi, la quête de la durabilité impliquerait entre autre, non pas un retour mais plutôt un recours à la sagesse ancestrale ou plus généralement à la culture pour retrouver cet équilibre homme-nature. Pour Porcedda et Petit (2011), cette culture s'étend à l'ensemble des us et coutumes d'une société, à son vécu, à son histoire, à son patrimoine. Cela paraît indispensable pour reconstruire l'environnement dans les pays en développement et en particulier en Haïti.

## 3. LES PRATIQUES TRADITIONNELLES ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT EN HAÏTI

Dans cette section nous faisons un bref état des lieux de l'environnement en Haïti. Nous prenons aussi l'exemple de la médecine traditionnelle comme vecteur de bonne gestion des ressources naturelles dans ce pays.

### 3.1 Bref état des lieux de l'environnement en Haïti

Les États insulaires font face à diverses menaces environnementales. En plus de l'élévation du niveau des mers, il faut aussi compter l'épuisement des réserves d'eau potable, leur pollution et leur salinisation, la gestion des déchets dans un espace exigu et dans un contexte d'explosion démographique, la surexploitation des ressources



→ → halieutiques du plateau continental et les cyclones tropicaux annuels entravant les efforts de développement économique.

En ce qui concerne spécifiquement la République d'Haïti avec une superficie de 27 750 Km<sup>2</sup> et une population d'environ 10 millions d'habitants, on peut parler d'un véritable drame écologique qui, combiné à une situation socio-économique catastrophique met en danger la survie même de sa population. À l'arrivée de Christophe Colomb sur l'île d'Haïti en 1492, cette dernière était recouverte à plus de 80% de forêts conformément au mode de vie «sylvilisé» des indiens occupants l'espace à l'époque (Merceron, 2011).. Depuis cette date, le pays a connu une succession d'événements qui ont eu une incidence plus ou moins grave sur l'état de son environnement. Ainsi, pendant les trois siècles d'esclavage, on a assisté à la fois à la destruction du capital naturel en faveur de l'agriculture intensive et à l'introduction d'espèces prédatrices (animales et végétales) sur le territoire. La fin du 18<sup>ème</sup> siècle haïtien était particulièrement dévastatrice de l'environnement notamment à cause des épisodes de révolte. Avec le concordat de 1860, les autorités religieuses ont enclenché un vaste « Campagne de rejeté » qui consiste à la renonciation aux croyances populaires. L'un des aspects saillants de cette campagne est la coupe systématique des arbres considérés comme sacrés par les traditions ancestrales (Narcisse et Prudent, 2010). C'est le cas par exemple de l'emblématique *Pisonia fragrans* ou Mapou dans le langage populaire. Historiquement, ces arbres sont situés à proximité d'une source qui est également considérée comme sacrée et qui sont tous les deux habités par des esprits. Par conséquent, il serait plutôt rare de trouver un haïtien qui s'aventure de son propre chef à détruire de telles ressources.

De plus, l'occupation américaine de 1915 à 1934 a accéléré la coupe de certaines espèces d'arbres comme l'*Haematoxylon campechianum* (appelé kanpèch en Haïti) en vue de l'exportation. Aujourd'hui, en plus des risques naturels, le pays fait face aux risques d'origine anthropique comme le déboisement, la disparition de la biodiversité, l'explosion démographique et l'urbanisation incontrôlée alors que les structures destinées à la gestion de l'environnement en Haïti sont sinon faibles, mais tout au moins inadaptées à faire face aux problèmes réels qui se posent. Le résultat est qu'en 2011, le pays n'a que 2% de couverture forestière. Qui plus est, la société survit par son adaptation au chaos qui en a résulté, entraînant ainsi une menace permanente pour elle-même et son environnement.

## 3.2 Traditions et gestion des ressources naturelles en Haïti

### 3.2.1 Essai de définition de l'identité haïtienne

Cette partie fait référence aux traditions culturelles,

religieuses et spirituelles qui proposent une harmonisation du mode de vie de l'homme avec la nature. Il existe, en effet, de nombreuses croyances dont découlent des pratiques qui peuvent jouer un rôle non négligeable dans la sauvegarde de l'équilibre planétaire et dans l'implémentation d'un mode de vie durable. Pour être efficace, elles doivent cependant être considérées à leur juste valeur ; c'est-à-dire porteuses d'espoir si elles sont exploitées à la lumière des défis écologiques et des progrès scientifiques de notre temps.

Les pratiques auxquelles nous faisons allusion existent sous une forme bien spécifique en Haïti et sont étroitement liées à l'identité du peuple haïtien. Cette dernière se définit à partir des peuples afro-caribéens qui ont leur origine dans la disparition des autochtones, la fusion entre tribus africaines et indiens d'Amérique, le commerce triangulaire du 16<sup>ème</sup> siècle, et la lutte contre l'oppression pour la liberté. L'identité haïtienne s'inscrit donc dans un carrefour où se rejoignent plusieurs origines : une africaine, une provenant des peuples autochtones des Amériques (les Tayinos, les Arawaks, les Caraïbes ...) et une européenne, auxquelles s'ajoutent les effets de la mondialisation (Merceron, 2011). Les influences qui contribuent à la construction des traditions haïtiennes sont donc multiples. C'est pourquoi, les pratiques traditionnelles relatives à l'environnement auxquelles nous faisons référence ont des origines diverses et comprennent autant les survivances de l'ère précoloniale que celles de certaines tribus d'Afrique et des nouvelles créations qui sont nées de ce mélange. On retrouvera donc en Haïti des éléments de similarité avec ces différentes civilisations tels la croyance que les arbres, l'eau et d'autres composants de la nature sont habités par des esprits et sont dotés d'une conscience qu'il convient de respecter.

Compte tenu de cette constatation, nous postulons que la désintégration des valeurs identitaires haïtiennes est corrélée avec la dégradation écologique à laquelle nous faisons face aujourd'hui. Il serait donc souhaitable que les dynamiques traditionnelles et communautaires de gestion de l'environnement soient prises en compte dans l'élaboration des politiques et stratégies nationales. L'une des possibilités qui pourraient être envisagée dans ce cadre est la prise en compte de la médecine traditionnelle dans son double avantage médical et environnemental.

### 3.2.2 Médecine traditionnelle et protection de l'environnement

Du fait du lien étroit qui existe entre le droit à un environnement sain et les autres droits humains, on aborde souvent cette question à travers ses effets sur le droit à la vie, à la santé, au travail, à l'éducation etc. Ainsi, si l'on considère qu'une population ne dispose que des méthodes traditionnelles comme source de soin médicale,

c'est-à-dire des méthodes liées aux ressources naturelles de son environnement immédiat, détériorer l'environnement qui est la base de cette médecine constitue une atteinte à ses droits.

Il existe une interdépendance entre ressources environnementales et médecine traditionnelle. La médecine traditionnelle se fonde d'abord sur l'histoire, le vécu, la réalité et la culture des peuples. Elle est ensuite un ensemble de connaissances et de pratiques s'intéressant au corps et à l'esprit, articulées autour d'une conception de l'harmonie entre l'homme et l'univers qui lui permet d'établir et de garder son équilibre physique et psychique dans un environnement naturel. Autrement dit, c'est l'utilisation des connaissances et des pratiques de la culture haïtienne pour apporter des solutions à des problèmes de santé. Enfin, elle utilise des ressources naturelles diverses comme médicament pour traiter des malades.

Dans l'imaginaire populaires des gens et dans la pratique, les tradi-thérapeutes praticiens ou « médecins-feuille », jouent donc un rôle important dans le système de santé. Les plantes et arbres (feuilles, racines, écorces) qui sont utilisés ne sont pas vus comme bois d'œuvre ou charbon de bois mais comme une utilité sociale qu'il convient de protéger et de renforcer. Les « Normes et Procédures de la Direction de la Pharmacie et de la Médecine Traditionnelle » datant de Juillet 2008 traitent principalement de pharmacopée et du rôle du Ministère de la Santé dans la promotion de la médecine traditionnelle qui serait d'intégrer la médecine traditionnelle dans le système national de santé en articulation avec la Médecine Moderne ; de mettre en place des mécanismes de réglementation pour contrôler la qualité des médicaments à base de plantes ; de promouvoir la recherche dans ce domaine ; et de cultiver et conserver les plantes médicinales dans une optique de développement durable.

Ce dernier point suggère un lien étroit entre une médecine traditionnelle efficace et une gestion durable de ces arbres et plantes. Or nous le savons, tout est interconnecté dans un écosystème, de sorte que protéger les plantes médicinales reviendrait à enclencher un processus de gestion durable de l'environnement dans son ensemble. Pour illustrer notre propos, prenons l'exemple d'une croyance qui veut que si l'on plante un arbre avec le cordon ombilical de chaque bébé, les dérivés de cet arbre pourront guérir toute sorte de maladie que cette personne serait amenée à contracter dans le futur. En respectant cette tradition, le nombre de naissance par an dans le pays représenterait le nombre d'arbres plantés chaque année. Il y a eu environ 274 000 naissances officielles en 2009 (Merceron, 2011) ; si ce chiffre reste constant en cinq (5) ans cela ferait 1 370 000 arbres qui seraient protégés sur le long terme du fait de leur dimension sacrée. Ce serait déjà un pas important dans la reforestation du pays.

Malgré l'ouverture qu'elle offre, la médecine traditionnelle a subi de sérieux contrecoups dus à des phénomènes migratoires, économiques et environnementaux. La dégradation des écosystèmes a un impact négatif sur une bonne pratique de ces savoirs. Certains avantages de la médecine traditionnelle sont l'absence de barrières sociales, une communication directe, un coût abordable, la proximité des prestataires de soins, l'efficacité des services et la préservation de la couverture forestière et végétale.

L'une des forces de la médecine traditionnelle réside dans le fait qu'elle puise sa capacité à se reproduire de la construction d'une culture populaire commune aux ethnies qui ont forgé l'entité haïtienne, cristallisée par le vodou. De ce point de vue, la médecine traditionnelle haïtienne ne peut être comprise en dehors de la culture haïtienne et plus spécifiquement du vodou. C'est pour cela qu'on ne saurait ramener la compréhension de cette méthode à l'usage des plantes car elle implique aussi d'un rapport à soi (personne et groupe), au monde, aux esprits, aux ancêtres et à Dieu. Cet héritage s'inscrit donc dans la logique de service aux autres et à la nature.

Ainsi, l'amélioration des services de santé peut être combinée à la protection de l'environnement grâce aux pratiques traditionnelles. Ce type de système d'organisation sociale présente l'avantage de résister à l'uniformisation des modes de vie tout en permettant une « nouvelle » approche de gestion de l'environnement. À partir de là, il nous est possible de proposer quelques éléments d'une démarche intégrative qui tienne compte des différentes dimensions des problèmes environnementaux de notre temps.

## 4. GESTION EFFICACE DE L'ENVIRONNEMENT: ENTRE TRADITION ET MODERNITE

Pour renverser la tendance de l'exploitation inconsidérée des ressources naturelles, il faudrait développer un savoir et un savoir-faire écologique additionnant des caractères culturels, sociaux, économiques et technologiques. Ainsi un certain nombre de solutions peuvent être formulées pour le cas d'Haïti.

### 4.1 Propositions pour mieux protéger l'environnement en Haïti

Dans le contexte particulier de ce pays, plusieurs pistes peuvent être explorées :

- Au lieu de parler uniquement de reconstruction, il faudrait aussi considérer la refondation de la nation haïtienne → →

→ → à travers sa volonté de changer la mentalité et les comportements des citoyens afin de retrouver sa vraie place dans le monde. En effet, au-delà des problèmes qui déjà paraissent complexes et compliqués avant les récentes catastrophes, il est nécessaire de trouver la meilleure manière d'intégrer les principes de base du développement durable à la vision du monde qui correspond à l'identité haïtienne. Ainsi, en plus de la reforestation en fonction du nombre de naissance dont nous avons parlé plus haut, il existe également d'autres initiatives qui peuvent être prises. Citons par exemple des campagnes et projets de reboisement qui pourraient utiliser des arbres qui sont déjà considérés comme sacrés au lieu d'implanter des espèces sans grande importance pour la population locale. En outre, on peut aussi envisager la régénérescence des plantes et arbres médicinaux dans les lakou. Cela impliquerait que ces espaces, généralement situés dans les zones rurales, puissent revoir une couverture végétale qui serait bénéfique non seulement pour la restauration de l'équilibre écologique mais aussi au niveau sanitaire. L'enjeu est de taille et le moment est donc crucial pour agir.

- Il serait également intéressant de reconstituer des villes et des villages écologiques dont la conception prend en compte à la fois les principes de développement durable et des principes traditionnels des premiers habitants de l'île. Ils seraient caractérisés par l'interrelation entre différents modes de vie : les modes de vie traditionnels en étroite relation avec l'environnement naturel seraient accompagnés d'une recherche d'alternatives qui promeuvent des valeurs sociales, communautaires et une justice économique tout en bénéficiant des progrès technologiques qui servent à répondre à certains besoins, à contribuer au développement social et à la réduction de l'empreinte écologique.

- Dans l'état actuel de la dégradation des ressources naturelles en Haïti, il paraît nécessaire de décréter l'état d'urgence environnementale dans le pays. Cela pourrait être une nouvelle mission de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en place depuis 2004. Les droits de l'homme à un environnement deviendront ainsi une priorité également pour ce pays.

- La prise en compte réelle des savoirs locaux dans la législation nationale. Cela permettra une meilleure élaboration et une mise en œuvre des stratégies de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Le droit coutumier devrait jouer un rôle important dans ce processus. Compte tenu du caractère dualiste du système social haïtien, il serait judicieux dans l'élaboration de la législation environnementale, de mobiliser le système traditionnel pouvant propulser ce développement durable. D'ailleurs, la législation internationale existe déjà dans le

domaine. En effet, l'article 8(j) de la Convention sur la diversité biologique stipule que toute partie à la Convention doit respecter, préserver et maintenir les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales [...] présentant un intérêt pour la conservation [...]. Dès lors, ces savoirs et savoir-faire sont considérés comme des éléments d'un patrimoine, au même titre que les éléments de la biodiversité (Roussel, 2003) d'où la nécessité de les conserver et de les valoriser. De plus, le principe 22 de la déclaration de Rio reconnaît que « les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. [...] ». Il arrive donc que les règles coutumières soient plus en phase avec les préoccupations écologiques actuelles que celles élaborées avant l'éveil de conscience issu de Rio.

Nous tentons de faire ici un plaidoyer pour la création d'un modèle alternatif de développement qui représente le système d'organisation des différents composants du milieu (élément humain, naturel et infrastructurel) comme un écosystème où tout est lié. Cela nécessite de prendre en compte l'évolution des modes de vie et des mutations internes et externes à la société haïtienne.

## 4.2 Limites et perspectives

Les pratiques traditionnelles ne constituent pas une panacée étant donné qu'elles présentent aussi des inconvénients. En effet, la capacité de la population à gérer efficacement l'environnement à travers les connaissances locales est limitée par des facteurs politiques, économiques et socio-historiques. De plus, il existe de nombreuses tendances sectorielles dans ce domaine, autrement dit des pratiques ou des rites qui sont propres à une famille ou une zone et donc qui ne sont pas partagées par tout le monde. Il y a aussi le caractère plus ou moins occulte de certaines connaissances qui rend difficile leur implémentation dans un environnement plus large.

En outre, si l'on considère le fait que ces connaissances sont en général transmises oralement, nous comprenons qu'avec le bouleversement des voies traditionnelles de communication, l'élargissement des marchés internationaux, l'explosion démographique et l'exode rural qui s'en est suivi, ce système de valeurs est très vulnérable aux changements, surtout lorsqu'ils sont rapides. Et puisque les communautés locales sont moins incitées à réfléchir sur le devenir de leurs ressources, elles perdent progressivement leur savoir et leur savoir-faire. De nos jours, on trouve des paysans qui s'adonnent à une agriculture de subsistance (culture érosive dans les montagnes) qui est une autre cause de la dégradation de l'environnement. Ainsi,

avec l'effritement des valeurs locales, soit les jeunes n'ont plus accès aux informations relatives à ces pratiques soit ils ne sont pas intéressés à les apprendre. Cette situation est d'autant plus grave qu'il y a une partie de la population haïtienne qui rejette la culture du pays ainsi que les valeurs qu'elle véhicule.

Malgré cela, l'importance de ces pratiques traditionnelles n'est pas diminuée. Elle est même renforcée par le fait qu'elle soit présente sous diverses formes dans les coutumes de différents peuples. Dans le domaine de l'environnement, en Haïti comme ailleurs, cette banque de connaissance préservée par la sagesse des anciens est étroitement liée à la manière de percevoir le monde et d'y habiter. Les peuples ont tout intérêt à assurer la conservation des écosystèmes qui sont leur foyer, une partie intégrante de leur culture et la source de leurs moyens de vie.

## 5. CONCLUSION

La perspective culturelle permet de replacer certains phénomènes liés à l'environnement dans un cadre plus large dans le temps, dans l'espace et dans le contexte social. D'autant plus qu'il est important que les acteurs exerçant une gestion de fait, c'est-à-dire ceux qui sont en contact direct avec les ressources naturelles, intègrent le système institutionnel en place afin de garantir la pérennité et la cohérence de ce dernier. Ainsi pour agir efficacement, il faudrait sans cesse se rappeler que le global est dans le local et vice versa.

Il y a une nécessité de prendre en compte les pratiques traditionnelles qui sont un élément important de la représentation environnementale en Haïti et dans beaucoup de pays en développement. Ces croyances, loin d'être statiques et figées sont souvent capables d'intégrer des formes d'innovation et de s'adapter à des conditions changeantes. Leur intégration dans les mécanismes actuels constituerait donc un atout pour la mise en œuvre d'un processus de développement durable.

## 6. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CHÉRUBIN J-C, (2008), Le droit international à l'épreuve de la crise haïtienne : occupation militaire, droit d'ingérence ou devoir d'assistance écologique. Mémoire de Master, Université de Limoges.

GOFFIN L., (1993), « Comprendre et pratiquer l'éducation relative à l'environnement », in Education à l'environnement-Catalogue guide, Médiathèque de la communauté française de Belgique, Bruxelles, p. 1-20.

MAISMY-MARY F., (2011), « Mettre le paysan au cœur de la reforestation d'Haïti », Journal Le Nouvelliste 23 août, Port-au-Prince, Haïti.

MERCERON T., (2011), Les mécanismes de gestion de l'environnement en Haïti : Pour une intégration des pratiques traditionnelles, Mémoire de Master, Université Senghor, Alexandrie.

NARCISSE M. et PRUDENT R., (2010), Situation de la médecine traditionnelle en Haïti, État des lieux, Rapport d'Études du Programme d'Appui au Développement du Système de Santé, Port-au Prince.

NATIONS UNIES (1992), Convention sur la Diversité Biologique. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, Brésil 3-14 juin 1992. <http://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>

NATIONS UNIES (1992), Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement Rio de Janeiro, Brésil 3-14 juin 1992. <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

PORCEDDA, A. et PETIT, O. (2011), « Culture et développement durable : vers quel ordre social ? Quelques éléments d'introduction », Développement durable et territoires, Vol. 2, n°2 Mai. Mis en ligne le 29 juin 2011, consulté le 02 juillet 2012. URL : <http://developpementdurable.revues.org/9030>.

ROUSSEL B. (2003), La Convention sur la diversité biologique : les savoirs locaux au cœur des débats internationaux. Les synthèses de l'Idri, n°2, octobre ; [http://www.idri.org/Publications/Collections/Syntheses/sy\\_0302\\_rousseau.pdf](http://www.idri.org/Publications/Collections/Syntheses/sy_0302_rousseau.pdf)

YOMBATINA B., (2000), Droit de l'environnement à l'épreuve des représentations culturelles africaines : la nécessité d'une approche dialectique et plus responsable, Mémoire de Master, Université Saint-Louis, Bruxelles.